



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-23

Date de convocation : 31 mars 2026

Date d'affichage : 31 mars 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Pouvoirs : 0

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jaky NOUET, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Mesdames Hélène MONCHEAUX, Hélène POMPIERE, Laurence JARRY, Céline CHOL
Messieurs Jaky NOUET, Ludovic LAFARGE, Bruno SAVOLDELLI, Tony RUIZ, Anthony KOENIG, Dominique PETRONE, Martial FAILLET.

Absents : René COUTURIER, Jennifer SIMON, Marilyn AIMAIN, Anne-Hélène MATHIEU.

Secrétaire de séance : Hélène MONCHEAUX

Objet : Ouverture d'une ligne de crédit – Budget principal

Le Maire de Saint-Marcel explique que suite à la délibération 2026-07, des précisions manquent à notre document.

Il est nécessaire de faire des modifications afin que la délibération soit complète.

Compte tenu de la nouvelle équipe municipale en place depuis le 21 mars 2026, le Maire explique que les subventions sont versées suite aux paiements des différentes factures du marché.

Compte tenu des avancements des travaux et des paiements, il est probable qu'il n'y ait un délai avant de pouvoir bénéficier des subventions. En ce sens, il risque de nous manquer de la trésorerie avec pour conséquence un manque de trésorerie pour honorer les factures des entreprises.

Une consultation a été réalisée auprès de la Caisse d'épargne pour une ligne de crédit d'un montant de tirage de 300 000 euros.

Opération : Ligne de trésorerie

Montant : 300 000 euros

Durée : 1 an maximum

Offre bancaire :

Prêteur : Caisse épargne

Offre : Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie – Budget principal – Investissement

Taux bi-index : ester + marge 0.80% ou taux fixe de 2.80%

Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 400 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (abstention d'Hélène POMPIERE),

DÉCIDE :

Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20260407-2026-23-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- DE REALISER une ligne de trésorerie de 300 000 euros, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an à compter de la date qui figurera à l'article 3 de la convention, utilisable par tranches minimales de 15 000 euros.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette contraction de ligne de crédit
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder sans délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

A Saint-Marcel, le 7 avril 2026

Le Maire, Jaky NOUET

